

**Arrêté du 21 mars 2002 portant cessation
de fonctions au cabinet du secrétaire d'Etat**

NOR : *EQUM0200035A*

Le secrétaire d'Etat au tourisme,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 ;

Vu le décret du 2 juin 1997 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 4 juin 1997 modifié relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2001 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Bruno Bongapenka, conseiller technique, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 2002.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 2002.

Jacques Brunhes